



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITE SUD)
Numéro de référence:	HPI20230702BIODIVERSITE
pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230702BIODIVERSITE

Recrutement d’un Consultant national en aménagement pour réaliser les Cadres de gestion intégrée de BV et renforcer les structures de suivi des plans de gestion des bassins versants dans le Sud d’Haïti

Date de publication de la Demande de Proposition :	26 octobre 2023
Durée du contrat :	5 mois
Date limite de soumission des propositions :	30 novembre 2023 avant 16h00
Date limite de soumission des questions :	10 novembre 2023 avant 16h00
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I. Détails du projet**
- II. Contexte**
- III. Objectif de la consultation**
- IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques**
- V. Resultats attendus**
- VI. Méthodologie**
- VII. Coordination & appui**
- VIII. Qualifications requises**
- IX. Procédure de sélection et durée de la prestation**
- X. Livrables, calendrier et conditions de paiement**
- XI. Documents de candidature**
- XII. Normes & politiques de l'organisation**

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet : **6 ans**

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Haïti est l'un des pays de la caraïbe plus exposés au changement climatique, à la pollution et la perte de biodiversités bien que le pays soit un hotspot de biodiversité, caractérisé par la diversité de ses caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques. Des zones biosphères, comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya, sont situées dans le sud ; les ressources écosystémiques sont les moyens de subsistance de petits agriculteurs. La croissance démographique a amplifié les pressions sur les ressources faute de i) l'instabilité politique joint à la pauvreté, ii) un système public défaillant, dépendant de l'aide internationale, et iii) des limites d'opportunités économiques et de répartition de richesses. En conséquence les biens et services écosystémiques sont surexploités exposant les écosystèmes à la dégradation et la perte de biodiversité. Le recours aux pratiques non-durables de survie comme le braconnage et l'extraction de bois accélèrent la perte de forêts et de biodiversités. Les écosystèmes dégradés entraînent la dégradation des conditions de vie, la diminution des rendements agricoles et la perte de résilience.

Les actions de relèvent sont loin des accords signés lors de la Convention d'Espoo sur l'ÉIE (1991) en vigueur en 1997 et de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et l'intégration de la biodiversité (1992) ratifiée en 1996. Le cadre mondial de la biodiversité de 2020 a résolu « des actions nécessaires au niveau local, national et régional pour inverser les pertes de biodiversités » ; et le changement de paradigme de « passer de l'accord à l'action ».

Dans cette optique que Heifer Project international désire recruter un consultant national pour élaborer le document de référence pour la mise en place et l'opérationnalisation du comité de bassin versant, produire des cadres intégrés de gestion de 5 bassins versants et pour développer des modules de formation sur l'utilisation de ces cadres.

A travers les actions du projet 3000 familles seront desservies par l'amélioration des services écosystémiques sur 6 communes incluant les Cayes, Maniche, Camp Perrin, Saint Louis, Baradères et Coteaux dans le département du Sud et des Nippes.

III. Objectif de la consultation

Elaborer le document de référence, produire des cadres de gestion intégrée des bassins versants et développer des modules de formation.

IV. Taches et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant ou la firme travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées du projet et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Présenter les critères d'identification des acteurs pertinents à impliquer ;
- Développer un cadre de gestion intégrée pour chaque bassin versant (BV) ;
- Elaborer le guide de référence pour le montage et l'opérationnalisation des comités de gestion de BV ;
- Organiser les ateliers de travail, de formation et de validation avec le MDE, le MARNDR et les autorités locales sur les produits proposés ;
- Identifier et former des membres du ministère de l'Environnement et des comités BV ;
- Organiser des sessions de formation de formateurs.

V. Résultats attendus

Du début à la fin de l'étude le consultant va aider le projet au progrès suivant :

- Renforcement de la capacité des autorités nationales et locales à utiliser et mettre en œuvre les outils et le cadre développés ;
- Identification des zones riches en BD et dégradées ;
- Elaboration des plans de mise en œuvre des cadres intégrés de gestion des bassins versants en vue de leur restauration ;

- Réalisation des ateliers de travail, de formation et de validation avec le MdE, le MARNDR et les autorités locales ;
- Développement des modules de formation sur les outils de planification spatiale et les cadres de gestion ;
- Identification et formation des membres du MdE et des comités BV;
- Réalisation des sessions de formation de formateurs.

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer que la méthodologie permet de réellement de prendre en compte les informations de terrain, les expériences des acteurs. Il privilégiera les techniques et instruments tels que les entretiens individuels et collectif pour faciliter un processus participatif et les discussions thématiques avec les acteurs concernés. Le Consultant devra donc :

- Définir les critères d'identification des acteurs pertinents, des champs de compétences techniques et des secteurs prioritaires ;
- Faire le Diagnostic des opportunités et des plans de cogestion adaptés ;
- S'assurer de l'implication des femmes et des jeunes dans le processus ;
- Faire le Montage et opérationnalisation des comités de bassin versant dans le processus.

VII. Coordination et soutien

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualifications requises

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- ✓ Être titulaire d'un moins une maîtrise et expertise en aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles et écosystèmes, aménagement et gestion des bassins versants hydrographiques avec des expériences dans les domaines suivant : environnement, écologie, biodiversité, restauration de patrimoine, et développement durable ;
- ✓ Avoir au moins 5 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans la formulation et le développement de cadre d'aménagement de territoire, de gestion de patrimoine et restauration des écosystèmes, aménagement de bassin versant ;
- ✓ Une expérience antérieure avec les conventions pour la restauration d'écosystèmes et la biodiversité ;
- ✓ Expérience dans la formation des formateurs ;
- ✓ Bonne connaissance de la méthode andragogique ;

- ✓ Avoir travaillé sur les domaines (biodiversité, changement climatique et gestion durable des terres, développement de plan d'aménagement de bassin versant, montage de comité de BV) ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- ✓ Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale ;
- ✓ Disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité d'Haïti ;
- ✓ Avoir une excellente maîtrise de la langue française et anglaise (écrit, parlé et lu).

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basée sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables échéancier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 140 jours (7 mois), à compter de la date de début du contrat jusqu'à la remise de la version finale du rapport. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en trois versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, méthodologie et le processus de conduite du cadre de gestion, les phases et acteurs clés	Une semaine après la rencontre le contractant	20% du montant du contrat, après approbation du premier livrable par le Client
Document de référence sur la gestion des bassins versants	A définir pendant la rencontre d'orientation	40% du montant du contrat, après approbation du deuxième livrable par le Client
Cadre pour chaque bassin versant	A définir pendant la rencontre d'orientation	

Réalisation de 6 sessions de formation et 6 ateliers	A définir pendant la rencontre d'orientation	
Liste membre des comités de gestion des BV	A définir pendant la rencontre d'orientation avec le consultant	
Rapport intermédiaire pour les cadres intégrés de gestion des BV	A définir pendant la rencontre d'orientation avec le consultant	
Rapport des ateliers et des séances de formation	A définir pendant la rencontre d'orientation avec le consultant	40% du montant du contrat, après approbation du troisième livrable par le Client
Rapport final avec les cadres intégrés de gestion pour chaque BV	A définir pendant la rencontre d'orientation avec le consultant	

N.B : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Documents de candidature

Les candidats intéressés sont priés de postuler avec les documents suivants

1. Lettre de motivation
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière en dollars US
4. Les documents légaux à jour
5. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 8.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI